



# Les Brèves du S.Y.N.P.A.-F.O.

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

## *Carburant et Arrêt pour Maladie : Compte rendu de notre rencontre avec Olivier Potellet Directeur des réseaux commerciaux*

En l'absence de réponse suite à nos différents courriers nous avons pris l'initiative de prendre contact avec le secrétariat du directeur O Potellet pour solliciter un RDV.

Après quelques échanges téléphoniques il a été convenu que ce dernier nous recevrait le lundi 28 Janvier à 16 heures.

Notre organisation a donc comme convenu rencontré O. POTELLET qui était quant à lui assisté de Mme BARBIER CARRÉ Delphine dont les missions futures seront dédiées à la Formation et au Recrutement.

Notre première remarque a consisté à exprimer notre étonnement face à l'absence de réponse de la direction à nos correspondances et tout particulièrement à notre premier courrier daté du..... 27 novembre 2007, tout comme nous étions toujours dans l'attente depuis mai 2006 de la convention liant ARVAL à AXA France.

La direction embarrassée a exprimé ses regrets en prétextant un emploi du temps surchargé !

Passé ce point d'ordre, nous avons évoqué, au-delà des aspects généraux la question de l'augmentation des prix des carburants ainsi que notre demande de subrogation par l'employeur vis-à-vis de la Sécurité Sociale lorsqu'un commercial se trouve en arrêt maladie, ce qui est appliqué pour le personnel administratif.

**Concernant l'augmentation des prix des carburants**, la direction ne nie pas le problème que cela représente pour les commerciaux.

Nous avons pour notre part chiffré pour l'année 2007 un surcoût non pris en charge par l'entreprise pour ceux qui ne disposent pas de véhicule de fonction de 380 €.

Naturellement nous avons souhaité que cette somme soit versée, sous une forme qui reste à déterminer, à l'ensemble des salariés concernés.

Pour les salariés PHENIX disposant d'un véhicule de fonction nous avons réaffirmé notre opposition à la refacturation des KMS effectués dans le cadre de l'activité

professionnelle, rappelant au passage qu'au AGF les salariés avec véhicule de fonction contrairement à ceux d'AXA ont « droit » par an à 36 000 kms contre 22 000 à AXA.

Sur ce point nous avons dénoncé le caractère aberrant d'un tel dispositif d'autant qu'aucune distinction n'était opérée entre un commercial travaillant en zone rurale et un autre travaillant en zone urbaine.

En conclusion nous avons rappelé que pour notre organisation, seul le remboursement sur la base des frais réels s'avérait réellement efficace.

La direction, après avoir rappelé qu'elle n'était pas indifférente à la situation ainsi qu'à nos remarques nous a concédé qu'elle envisageait pour corriger le tir :

- ◆ D'étudier la possibilité de prendre pour référence, à propos de l'indexation des carburants, l'évolution du barème des impôts,
- ◆ Qu'elle réfléchirait à notre revendication de prendre en charge (tout ou partie) du surcoût supporté par les commerciaux sous une forme qui reste à définir,
- ◆ Et enfin qu'elle retenait l'idée de mettre en place un dispositif différent pour les commerciaux travaillant en zone non urbaine.

**Concernant la subrogation par l'employeur en cas d'arrêt maladie.**

La direction s'est déclarée « incompétente » en la matière, puisque d'après elle cette modification serait du ressort de la FFSA, ce à quoi nous avons rétorqué :

- ◆ Que rien n'empêche la direction de mettre en place des mesures plus favorables que ce que peut prévoir la convention collective,
- ◆ Que la direction était membre de la FFSA et un membre considérable de la fédération patronale et qu'à ce titre elle avait les moyens de peser.

D'après cette dernière il serait alors nécessaire de modifier les articles relatifs à ce sujet sur les conventions collectives EB/EI.

Nous lui avons précisé, **que sur ce point et uniquement sur ce point** nous serions prêts à discuter de l'aménagement nécessaire des conventions collectives pour permettre la mise en place du principe de subrogation par l'employeur.

Nous avons achevé notre rencontre par un échange concernant les frais d'entrée des contrats d'Assurance Vie ou de nombreuses compagnies (Macif, Groupama, etc.) proposent l'accès à ces contrats sans aucun frais d'entrée.

Nous avons sur ce point réaffirmé notre opposition au maintien de frais d'entrée par la compagnie extrêmement élevés ce qui oblige les commerciaux à s'aligner pour décrocher l'affaire se privant par la même occasion d'unités de Production et surtout de commissions, là..... la direction, telle une Carpe, est restée muette !

Pour le reste elle devrait revenir vers nous, rapidement, par écrit, pour nous faire part des mesures correctrices qu'elle entend proposer sur la question des carburants.

Pour la mise en place de la subrogation ce sera apparemment plus long !

## Dernière Minute...

### CRISE DES SUBPRIMES, CRISE DES MARCHÉS FINANCIERS

Nous vous communiquons la motion que les élus FORCE OUVRIÈRE ont proposée aux membres du Comité d'Établissement Nord Est, motion qui après quelques amendements a été votée à l'unanimité :

*Les élus au comité d'établissement Par/Pro Nord Est réunis en séance plénière du 31 janvier 2008, prenant en considération la situation actuelle sur les marchés boursiers déclarent :*

*- Que la rémunération des salariés commerciaux ne saurait supporter les aléas conjoncturels qu'ils ne maîtrisent en aucun cas dans l'exécution de leur contrat de travail. Cette approche est évidemment valable pour l'ensemble des salariés soumis à des objectifs en matière d'UC ;*

*- Que les fortes incitations de l'entreprise à orienter la production vers les produits à risque doivent immédiatement cesser et ne plus impacter le niveau des rémunérations.*

*Les élus conscients que vous ne tenez pas compte de leurs réserves et alertes, une fois de plus vous interpellent très fermement sur les conséquences dramatiques qui résulteraient du maintien de tels objectifs fixés au RCS sans tenir compte des fluctuations des marchés financiers.*

*Ces conséquences dommageables en matière de stress, de crédibilité, de respect vis-à-vis du client, mais également de sécurisation de nos contrats de travail ne pourront pas être portées sur le seul salarié mais bien sur l'attitude irraisonnée et irraisonnable de l'entreprise.*

*Cette motion s'inscrit au PV du CE Par/Pro Nord Est du 31 janvier 2008 et aura vocation à être utilisée, pour la protection des salariés, en cas d'attaque d'associations et / ou de clients mécontents.*

*Les élus du CE Par/Pro Nord Est mandatent leurs représentants au CCE pour lire cette intervention lors du prochain CCE.*

## **NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES SALARIÉS À REJOINDRE FORCE OUVRIÈRE**

### BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT

Adhésion

Renouvellement

### COTISATIONS MINIMALES 2008

E.I. : 150 €

E.B. : 125 €

Retraités : 86 €

NOM ..... Prénom.....

Adresse.....

Compagnie : ..... Réseau : ..... Statut : .....

☎ ..... Email (personnel).....

Fait à ..... le .....

Reçu Fiscal OUI  NON

(signature)

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à  
**Patrice DITTIÈRE ☒ 11 rue Adèle Considère - 49320 BRISSAC QUINCÉ**